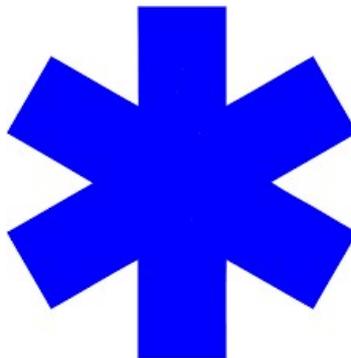




PROJET PÉDAGOGIQUE

Institut de Formation des Ambulanciers

CHU Rennes



Année 2024-2025



SOMMAIRE

Présentation de l'institut	page 3
Projet pédagogique	page 5
Des moyens humains et logistiques	page 13
Formation Auxiliaire Ambulancier	page 15



PRÉSENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION DES AMBULANCIERS DU CHU DE RENNES

Identification de l'institut de formation :

Intitulé de l'institut de formation : Institut de Formation des Ambulanciers

Sigle de l'institut de formation : I.F.A

Lieu d'implantation de l'institut de formation pour lequel l'agrément est sollicité :

Hôpital Pontchaillou
2 rue Henri Le Guilloux
35033 RENNES CEDEX 9

Date de création de l'institut de formation :

La création de l'école d'ambulancier date de 1976 avec le Certificat de Capacité d'Ambulancier (CCA).

L'institut de formation des ambulanciers est agréé depuis le 27 avril 2007 pour la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier et à l'attestation d'Auxiliaire Ambulancier. Le renouvellement de l'agrément date du 21 juin 2018

Capacité d'accueil demandée :

80 élèves diplômés d'état (2 sessions de 40 par an alternance pro A et professionnalisation inclus) – arrêté modificatif n°1 en date du 12 avril 2021 et 10 élèves en apprentissage par promotion.

100 élèves auxiliaires ambulanciers (4 sessions de 25 par an)

Modalités de formation envisagées :

Formation initiale et cursus partiel (Diplôme d'état d'ambulancier)

Formation en alternance

Formation annexe (Auxiliaire Ambulancier)

Dates des rentrées de chaque promotion :

Première session : 3^{ème} lundi du mois de janvier

Deuxième session : dernier lundi du mois d'août



Horaires d'ouverture de l'institut de formation :

8H00 – 17H00

Spécificité de l'institut de formation du CHU de Rennes :

Inscrits dans la mouvance induite par la loi HPST de 2009, les instituts et écoles de formation paramédicales du CHU de Rennes se sont regroupés au sein d'un Pôle de Formation des Professionnels de Santé (**PFPS**).

L'élaboration d'un projet autour de ce pôle a permis de fédérer les énergies autour d'une vision collective pour répondre aux enjeux des évolutions de nos formations professionnelles.

Ce travail commun des différents instituts de formation a permis d'identifier plusieurs axes à développer. Il en est résulté l'émergence de cellules d'appui au service du projet de pôle et de la qualité de la formation. Ces cellules regroupent des directeurs, ses formateurs, ses techniciens et ses administratifs. Elles sont dotées de moyens mutualisés, supports pédagogiques, outils, équipements.

Elles visent :

- Une offre de service aux filières dans la réalisation de leurs projets pédagogiques,
- Une aide dans le développement de projets innovants et collaboratifs,
- La promotion de l'analyse des pratiques et la réflexion pédagogique,
- La consolidation de la collaboration entre univers formation et univers du terrain d'exercice.

Le projet pédagogique de l'IFA s'inscrit dans cette dynamique et dans les axes de développement posés dans ce projet de pôle et tient compte des mutations et changements structurels qui sont engagés dans tous les secteurs de la formation professionnelle sanitaire et sociale.

De même, un groupement au sein du GHT a été constitué avec l'IFPS de Fougères, ceci permettant aux deux IFA de mutualiser l'organisation des concours et des déroulés de la scolarité.



PROJET PÉDAGOGIQUE

Démarches pédagogiques proposées

La finalité de la formation annoncée en 2007 reste une priorité.

« Former un ambulancier responsable, capable d'initiatives et d'anticipation,
- Capable d'établir une communication adaptée avec la personne bénéficiant d'un transport sanitaire et son entourage,
- Capable d'assurer sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport des malades, des blessés, des parturientes dans des véhicules de transport adaptés,
- Capable de mettre en lien ses connaissances avec l'environnement et les informations pour assurer des gestes adaptés, la sécurité et le confort de la personne au cours du transport sanitaire,
- Capable de travailler en collaboration avec différents partenaires de santé pour assurer la continuité des soins,
- Capable d'encadrer des futurs professionnels. »

La dynamique pédagogique mise en œuvre est centrée sur l'apprenant et respecte une progression pédagogique en référence à la psychologie cognitive et à l'approche socioconstructiviste.

Les valeurs qui sous-tendent le projet sont :

« Le respect de l'autre, la tolérance, l'authenticité, la responsabilité, la solidarité et la rigueur pour ancrer le projet de formation dans un courant de pensée humaniste avec une approche centrée sur la personne »

Le choix de la pédagogie active et d'une conception de l'apprentissage centrée sur la construction des compétences.

- 1) Le respect : principe premier de toute relation inter personnelle.
Il est considéré comme un fondement incontournable permettant à chacun de se sentir reconnu dans son individualité et d'évoluer dans un contexte de sécurité et de confiance avec bienveillance, tolérance, empathie et considération positive.
- 2) La tolérance : aptitude à accepter que les autres pensent et vivent différemment de nous est l'une des plus importantes qualités, car elle est le garant de relations harmonieuses entre les individus.
- 3) L'authenticité : expression de la sincérité et de l'engagement de l'individu dans le prendre soin et dans sa relation à l'autre.



- 4) La responsabilité : chaque participant est impliqué dans son propre engagement et l'engagement du groupe à respecter les modalités de mise en œuvre de séances de formation et le règlement intérieur.
- 5) La solidarité : sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'une équipe, d'un groupe de personnes qui oblige moralement les uns et les autres.
- 6) La rigueur : qui se doit d'être permanente dans le travail, condition pour progresser toujours plus.
- 7) L'Approche Centrée sur la Personne. (ACP¹)

« Chaque individu a en lui des capacités considérables de se comprendre, de changer l'idée qu'il a de lui-même, ses attitudes et sa manière de se conduire, il peut puiser dans ses ressources, pourvu que lui soit assuré un climat d'attitudes psychologiques "facilitatrices" que l'on peut déterminer. »

- En référence à Carl Rogers, trois conditions constituent ce climat favorisant le développement, qu'il s'agisse d'une relation entre le thérapeute et son client, le parent et l'enfant, le leader et le groupe, le professeur et l'élève ou le directeur et son équipe.

Les conditions s'appliquent, en fait, à toute situation dans laquelle l'objectif est le développement de la personne. «... »

- 1 - La congruence : faire preuve d'authenticité dans la relation pédagogique pour permettre à l'apprenant de changer ou de se développer de manière constructive.
- 2 - La considération positive inconditionnelle : avoir une attitude positive, ne pas juger, accepter l'apprenant avec ce qu'il est pour créer un climat favorisant l'apprentissage.
- 3 - L'empathie : avoir une attention sincère afin de ressentir ce que l'apprenant expérimente pour l'aider à clarifier sa pensée, son ressenti.

Le choix de la pédagogie active et d'une conception de l'apprentissage centrés sur la construction des savoirs met en évidence une réelle évolution dans les compétences et le comportement des élèves.

¹ 2007 Yves Le Petit Laborde



Ont été mis en place pour répondre à ces impératifs :

- Un encadrement par des formateurs permanents infirmiers, capables de mettre en œuvre cette pédagogie active centrée sur l'apprenant et capables de s'adapter au public.
- Des formateurs ayant une connaissance réelle du métier d'ambulancier public et privé et de la médecine pré hospitalière afin de pouvoir contextualiser les enseignements.
- Des travaux de groupes et des ateliers pratiques sont privilégiés afin de travailler à une construction individuelle.
- Des productions de groupes impliquant le développement du travail en équipe.
- Un suivi pédagogique individuel et des remédiations personnalisées.
- Une organisation rigoureuse où sont prises en compte les difficultés d'apprentissage personnelles, pour une pédagogie de la réussite.

Equivalences de compétences et allègements de formation :

L'organisation de la formation est complètement dirigée vers le respect du cadre réglementaire dicté par l'arrêté du 11 avril 2022. L'équipe pédagogique établit son déroulé de formation afin de respecter la progression des apprentissages pour les élèves bénéficiant d'équivalences et/ou d'allègements.

L'alternance :

L'alternance est mise en place à compter de septembre 2023

Pédagogie mise en œuvre pour la modularisation et les blocs de compétences

La formation se déroule sur 25 semaines consécutives.

La formation est modulaire avec une évaluation sommative à la fin de chaque bloc.

Dispositif pédagogique

Des enseignements spécifiques et innovants :

- Dans le cadre du module sécurité du transport sanitaire, les élèves bénéficient d'apprentissage de la conduite, freinage en urgence et manœuvres sur une piste sécurisée avec le concours d'ambulanciers du SMUR de Rennes avec le véhicule de l'institut.
- Une pédagogie innovante par le biais de l'apprentissage par la simulation en santé haute technologie :



« Le terme simulation en santé correspond à l'utilisation d'un matériel « ... » de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin, dans le but d'enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et de répéter des processus, des concepts médicaux ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels »².

Le PFPS possède un centre d'apprentissage par la simulation en santé regroupant deux salles dédiées pour la simulation haute technologie et plus spécifiquement nous disposons de matériel de simulation mobile « Sim Nomade » ce qui nous permet de réaliser des séances de simulation « pleine échelle » dans une ambulance roulante avec mannequin haute technologie ou patient standardisé avec retransmission des images dans une salle de cours.

Les élèves se forment par la simulation haute technologie à pleine échelle grâce à huit scénarios différents.

Les thèmes développés sont rattachés aux modules communication, gestes et soins d'urgence et organisation de l'activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession.

Mise en place en 2019, d'outils afin de concourir à un travail personnel guidé via la plateforme Moodle. Les élèves ont pu bénéficier d'un apprentissage aux outils dématérialisés sur deux ½ journées (Google drive, Myko), leur permettant une prise en mains efficiente des outils ainsi que des supports de cours afin de libérer du temps pour du face à face pédagogique avec les formateurs pour une prise en charge individualisée des difficultés.

Dispositif d'évaluation des acquis : (livret guide l'évaluation du DEA commun)

L'organisation des évaluations se fait par bloc de compétences, dans le respect du cadre de l'arrêté du 11 avril 2022 (études de situation comportant une pratique simulée). Chaque bloc est validé par au moins deux personnes : un enseignant issu de l'équipe pédagogique et un médecin ou un chef d'entreprise titulaire du diplôme d'ambulancier ou un ambulancier ayant au moins deux ans d'expérience dans la profession.

Place des sessions de rattrapages :

Conformément à la législation, une session de rattrapage est organisée pour l'élève n'ayant pas validé la première épreuve.

A l'issue du bloc non validé, un bilan est fait avec l'élève concerné afin de mettre en évidence les difficultés, les points à améliorer.

Un accompagnement de l'élève lui permet de retravailler les points à améliorer.

² Chambre des représentants USA, 111th congress 02-2009.



Une date de rattrapage est programmée avec un jury différent du premier.
Le calendrier des évaluations et des rattrapages est communiqué aux élèves par voie d'affichage.

Expression des élèves :

Les moyens d'expression se retrouvent à plusieurs niveaux :

L'expression des groupes est facilitée :

- Par la désignation des deux délégués, élus par leurs pairs.
- Tous les matins les formateurs permanents prennent un temps d'échange avec le groupe classe.
- Les délégués peuvent à tout moment demander à rencontrer le directeur pour des problèmes ou demandes ponctuelles du groupe.
- Par la possibilité de se réunir : des salles sont mises à disposition à la demande.

L'expression individuelle est organisée :

- Demande de rendez-vous avec le directeur pour des difficultés d'ordre personnel, logistique ou financier.
- Demande de rendez-vous avec les formateurs pour les difficultés pédagogiques.
- Mesure de la satisfaction des élèves sur l'organisation de la formation, les contenus, les stages (questionnaire individuel de satisfaction par module de formation, à la fin de chaque stage et lors de la réunion de la section relative à la vie scolaire).
- Un suivi pédagogique est mis en place pour permettre à l'élève de mesurer sa progression dans les apprentissages et dans sa professionnalisation. Il se fait sous la forme d'entretiens individuels institutionnalisés systématiques d'environ 20 minutes par élève (au minimum 2 fois au cours de la session). Il est instauré avec traçabilité sur le logiciel de formation. L'échange élève / formateur autour du rapport de stage complète cet accompagnement.

Ce suivi a pour but d'identifier les potentiels, les capacités, les difficultés d'apprentissage de l'élève ambulancier pour lui permettre de développer les compétences requises.

Il porte sur l'analyse des résultats obtenus par l'élève et sur son comportement dans le groupe classe à l'Institut et en stage.



Il se fait avec implication de l'élève pour l'amener à s'auto évaluer et à mesurer sa progression car lui seul « sait ce qu'il sait, sait qu'il ne sait pas et généralement sait pourquoi il ne sait pas »³.

- Des entretiens supplémentaires peuvent être assurés soit à l'initiative du formateur soit à la demande de l'élève ambulancier.

Organisation des stages :

Les stages constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle.

Dans le cursus complet de formation, les stages sont d'une durée totale de 7 semaines. Leur insertion dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'étudiant.

Ils sont réalisés dans les structures suivantes ceci respectant l'arrêté du 11 avril 2022:

- Parcours médecine d'urgence adulte/enfant (service des urgences/SAMU-SMUR) : 2 semaines
- Entreprise transport sanitaire : 2 semaines
- Structures de soins de courte et de longue durée, soins de suite et réadaptation, EHPAD, enfant et adulte, psychiatrie et santé mentale : 3 semaines

Différents lieux de stage accueillent les élèves du CHU.

³ 80 fiches d'évaluation pour la formation et l'enseignement. François Viallet, Paul Maisonneuve



Pour se professionnaliser en dehors des semaines de stages, les élèves bénéficient de plusieurs temps de formation autour des stages, à l'institut :

- Préparation au stage pour :
 - Se mettre en projet.
 - Exprimer ses représentations en lien avec les différents lieux de stages, les patients, les équipes de soins, les soins dispensés.
 - Mesurer ses manques, ses capacités.
- Analyse des pratiques professionnelles au cours d'exploitation de stage dès le retour de stage. Cela permet aux élèves ambulanciers :
 - D'exprimer leur vécu de stage.
 - De faire un bilan des acquis.
 - De se questionner sur ses pratiques et celles des professionnels.
- Portfolio qui assure un lien entre l'élève, le service receveur et l'institut :
 - Exprimer des objectifs institutionnels
 - Exprimer sa progression
 - Exprimer des objectifs personnels
- ❖ Pour les équipes :
 - D'appréhender le cadre légal de la formation des élèves en cours d'obtention de leur diplôme d'état d'ambulancier.
 - D'organiser l'encadrement en stage à l'aide de feuilles spécifiques d'objectifs de stages institutionnels et de gestes réalisables par l'élève en fonction de chaque service.
 - D'identifier le parcours en formation de l'élève.
 - De valider les objectifs personnels de l'élève et de le guider.
- ❖ Pour l'élève :
 - De se projeter en stage.
 - De faire des liens entre la formation et son futur exercice professionnel.
 - De rédiger un rapport de stage correspondant à chaque stage.
- ❖ Pour l'institut :
 - De mesurer les activités possibles et l'atteinte ou non des objectifs et le suivi de la progression de l'élève dans ses apprentissages et sa professionnalisation.



Au-delà de la formation, l'IFA s'engage avec les élèves dans des actions de santé publique :

Avec des projets d'action citoyenne en lien avec la santé mis en œuvre par chaque promotion, chaque année.

Pour œuvrer à la cohésion du groupe et au « agir ensemble » en menant des actions de santé publique

Exercices en inter professionnalité avec le CFARM



DES MOYENS HUMAINS ET LOGISTIQUES

Personne retenue pour assurer la direction de l'institut

La personne assurant la fonction de direction de l'institut est sous l'autorité de la coordinatrice générale du PFPS Madame Marielle BOISSART et sous la coordination des formations de niveau 3-4, Madame Géraldine SAMSON.

La législation précise le profil minimum :

« La direction de l'institut de formation des ambulanciers est assurée par une personne ayant une expérience de deux ans dans le secteur des transports sanitaires et Cadre de Santé en milieu hospitalier »⁴.

M. Christophe GALLOIS désigné à ce poste depuis décembre 2019 par une note du Conseil Régional répond à ces exigences de profil.

Une équipe pédagogique et administrative :

Un directeur 1 ETP : Christophe GALLOIS

Une assistante 0.90 ETP : Anne POIRIER

Un formateur infirmier 1 ETP : Wilfried JOSEPH-ANGELIQUE

Des personnels vacataires extérieurs :

Pouvant intervenir à l'IFA en lien avec leurs compétences spécifiques et leur exercice professionnel.

Mutualisation des compétences des formateurs du PFPS pour des enseignements :

Réalisés par l'équipe de l'IFSI et de l'IFAS :

- Participation à la formation des élèves IFA à la relation la communication, la transmission des informations dans le soin, l'ergonomie et les règles d'hygiène.

Réalisés par l'équipe de l'IFA :

- Aux mises en situations professionnelles pour l'IFAS

⁴ Arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier et au diplôme d'ambulancier. Article 33



Réalisés en commun :

- Participation aux jurys de sélection pour les formateurs intervenants lors des enseignements.
- Animation et ou participation aux séances d'apprentissage par la simulation en santé.

Du matériel professionnel pour la simulation basse fidélité et haute-fidélité :

Au-delà du matériel de simulation haute-fidélité du PFPS, l'IFA possède du matériel spécifique à l'exercice de la profession d'ambulancier (tablettes avec logiciel SYOPE, scope multiparamétrique, modèles de présentation thérapeutique, ...)

Pour contextualiser les scénarios mais également pour la simulation basse fidélité notamment pour le relevage brancardage, l'immobilisation de traumatisés et pour la prise en charge de l'urgence en pré hospitalier.

L'IFA bénéficie aussi de l'infrastructure du CHU et plus particulièrement de véhicules sanitaires légers, d'ambulances de type C si besoin. L'IFA a acquis en 2021 une ambulance de secours et de soins d'urgence.

Mutualisation des salles du Pôle de Formation et des professionnels de santé :

Amphithéâtres 50 à 450 places
Salles d'enseignement clinique et cours
Salles de simulation en santé
Un Espace de Ressources Formation-Recherche

Conclusion

L'expérience vécue des dernières années nous permet de valider le fait que, les valeurs véhiculées dans la formation et dans les projets spécifiques sont porteuses de sens et influent positivement, le comportement des élèves créant une réelle cohésion de groupe et développant la capacité à travailler en équipe.

Nous constatons également un important développement de l'autonomie, de la confiance en soi et de la capacité à entreprendre.

«Le but de tout apprentissage est de forger en chacun des aptitudes, le sentiment de compétences, car la compétence ne pourra s'exprimer que sur le terrain.»⁵

⁵ Marc Guidoni rubriques formation, pédagogie, les fondamentaux d'une pédagogie de la réussite



FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

L'IFA forme 100 auxiliaires ambulanciers sur une année calendaire (4 sessions de 25 élèves).

En référence à l'arrêté du 11 avril 2022, la formation se déroule sur 91 heures avec évaluation des compétences acquises. La formation porte sur l'hygiène, la déontologie, les gestes de manutention et les règles du transport sanitaire et inclut la formation permettant l'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.

Depuis 2006, il faut distinguer le métier d'ambulancier (ière) de celui d'auxiliaire ambulancier (ière). L'auxiliaire assure, sur prescription médicale, le transport de malades ou de blessés dans un véhicule sanitaire léger (VSL). Seul(e) responsable de l'ensemble de la mission, son rôle est d'assurer la sécurité de son patient.

Lors d'un transport en ambulance, l'auxiliaire fait équipe avec l'ambulancier (ière) diplômé(e) d'état et est responsable de la conduite du véhicule. Son rôle consiste aussi à collaborer avec l'ambulancier (ière) lors de la prise en charge des patients.

Les valeurs qui sous-tendent le projet sont identiques à celles qui sous-tendent le projet pédagogique de la formation ambulancier.

La dynamique pédagogique mise en œuvre est centrée sur l'apprenant, respecte une progression pédagogique en référence à la psychologie cognitive.
Le matériel mis à disposition des élèves est identique.

L'objectif étant de former de futurs professionnels responsables, capables de prendre en charge seuls des patients en VSL ou de collaborer efficacement avec l'ambulancier Diplômé d'état lors de transports sanitaires en ambulance.